EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : **2025/44**
Objet : **Confirmation du recrutement d'un agent technique sur un emploi existant**

Date de convocation : 04 juillet 2025

Date d'affichage : 04 juillet 2025

Date de réunion : 10 juillet 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de votants : 21

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix juillet à 19h10, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.
Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline (à partir de 19h27), Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER et, conseillers municipaux.
Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian
Absent : Mme BEURRIER Aline (jusqu'à 19h26), Mme GUILLOT Myriam, M. PAIN Philippe,
M. DIOCHON Eric est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse exige de la commune de BAGE-DOMMARTIN une délibération rétroactive de régularisation concernant le recrutement d'un agent technique du service technique.
En effet, lors du traitement de la paie de juin 2025 du nouvel agent technique, il a remarqué que son CDD ne fait pas référence à la délibération créant l'emploi d'agent technique.
Pour régulariser cette situation, il convient donc de joindre la délibération créant l'emploi en pièce autonome au mandat concerné.
Cependant, la commune de BAGE-DOMMARTIN n'ayant pas retrouvé la délibération relative au recrutement du premier agent technique sur ce poste, il convient d'établir et de transmettre au Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse une délibération avec effet rétroactif faisant état du recrutement du dernier agent technique au 16/06/2025 en remplacement du précédent agent technique parti le 30/06/2025 soir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal CONFIRME le recrutement du dernier agent technique au 16/06/2025 en remplacement du précédent agent technique parti le 30/06/2025 soir.

Fait et délibéré en mairie,
Le 10/07/2025
Le Maire Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

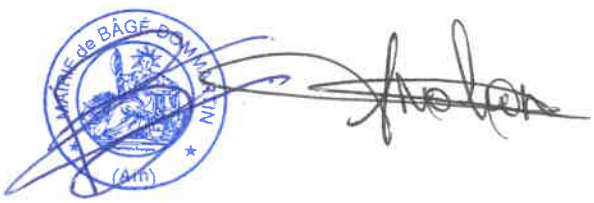

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250710-2025-44-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025